



CARTE JAUNE : SORTIE AUTORISÉE SEUL(E) DE L'ÉCOLE A LA MAISON.

Formulaire en vue de l'obtention d'une **carte de sortie** (année scolaire 2022/2023)

"Je sors seul(e) et je rentre DIRECTEMENT à mon domicile"

Madame / Monsieur

Parents de

Classe de

Demande une carte de sortie

Entourez les jours souhaités.

À 12h05' : LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI – VENDREDI

À 15h40' : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

- ✓ La carte de sortie est nominative. Elle ne peut en aucun cas servir à plusieurs élèves.
- ✓ En cas de perte de la carte de sortie, une nouvelle demande devra être adressée auprès de la direction, via le formulaire (coût d'une nouvelle carte : 0,50 €)
- ✓ Tout changement d'horaire de sortie en cours d'année devra également faire l'objet d'une demande écrite auprès de la direction.
- ✓ Chaque titulaire est informé des sorties autorisées de ses élèves.
- ✓ En cas de sortie sans autorisation, la direction se réserve le droit de sanctions importantes.
- ✓ Pour rappel, la carte de sortie ne permet pas aux élèves de se rendre non accompagnés dans des snacks ou autres établissements afin d'y prendre leur repas de midi (art. 19 du Règlement).

(Pour Accord + Date + Signature)

.....